

Allocations familiales—Loi

à la fin de l'année. De cette façon, le système est beaucoup plus progressif. Pour l'année d'imposition 1988, le crédit d'impôt pour enfants augmentera à nouveau de \$35, atteignant \$524 par enfant de moins de 18 ans. En même temps, la déduction pour enfants sera ramenée à \$470 par enfant âgé de moins de 18 ans à la fin de l'année.

Comme vous le voyez clairement, monsieur le Président, le projet de loi C-70 n'est que la première d'une série de modifications que le gouvernement envisage en vue d'accroître les avantages dont jouissent les Canadiens les plus défavorisés. Le gouvernement est tourné vers l'avenir. Nous voulons garantir à long terme notre régime de prestations familiales, contrairement aux libéraux et au NPD dont l'unique intérêt est de marquer des points sur le plan politique au détriment du système même qu'ils prétendent protéger. Si nous retardons de six mois le débat de deuxième lecture comme le propose l'opposition, nous retarderons l'entrée en vigueur des modifications visant à rendre plus juste le régime des prestations familiales et à faire en sorte que les familles avec enfants dont le revenu est inférieur à \$25,000 par an profitent au maximum des prestations. Les députés de l'opposition ne cessent de critiquer notre proposition visant à instaurer une exemption sur les gains en capital pour les particuliers. Selon eux, cette proposition avantage les riches, mais ce n'est absolument pas vrai. Parmi les Canadiens qui en profiteront se trouvent les agriculteurs, les petits commerçants et les personnes qui occupent des professions libérales dans les petites villes et qui ont travaillé avec assiduité et payé des impôts pour soutenir notre régime d'aide sociale.

«Initiative privée» et «effort soutenu» ne sont pas des gros mots. Les gens qui ont travaillé avec assiduité dans des exploitations agricoles et entreprises familiales ont demandé pourquoi ils devraient continuer à travailler aussi fort et à prendre des risques si le gouvernement ne fait que les pénaliser, comme l'a fait le gouvernement libéral précédent. En tant que nouveau gouvernement, nous allons récompenser l'assiduité parce que nous savons que sans ces personnes, notre régime de prestations sociales n'existerait plus avant longtemps. Nous avons vu ce que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba pense de la petite entreprise et de l'initiative privée. Il impose une taxe spéciale sur l'emploi chaque fois qu'une entreprise embauche un nouvel employé. Voilà un bon stimulant: une taxe sur la création d'emploi.

J'ai également été troublé, monsieur le Président, par les propos de la porte-parole du NPD, la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell). Parlant du projet C-70, elle a dit «qu'il était plus facile d'attaquer des enfants que des retraités.» Peut-on imaginer une telle affirmation dans la bouche d'une représentante néo-démocrate? C'est incroyable. Les députés néo-démocrates qui n'éprouvent aucun remord à appuyer la mort de milliers de foetus d'enfants, nous reprochent de nous en prendre aux enfants par le projet de loi C-70. Assurément, les préoccupations des néo-démocrates pour les enfants n'incluent pas l'ultime protection, le droit de naître. Un autre débat s'impose à ce sujet, mais cela fait ressortir combien les arguments de l'opposition sont contradictoires.

Ma femme et mes trois enfants font la joie de mon existence et jusqu'à présent, j'ai eu la chance d'avoir les moyens de m'en occuper. Pourtant, au cours des treize années que j'ai passées

dans les services de santé, j'ai vu des familles bien moins avantagées que la mienne. Ma famille accepterait volontiers de renoncer en partie à la hausse des allocations familiales afin que d'autres qui en ont grand besoin puissent en bénéficier.

L'opposition libérale a voulu profiter du présent débat pour nous reprocher les récents changements que nous avons apportés à l'horrible Programme énergétique national. Elle a ainsi fait la preuve qu'elle ne comprenait rien à l'ouest du Canada. Les libéraux nous ont traités comme une colonie pendant si longtemps qu'ils ont oublié ce qu'ils nous ont fait. J'aurais un petit conseil à leur donner. Si jamais ils espèrent regagner la faveur de l'Ouest, ils devraient chercher à comprendre comment l'Accord de l'Ouest lui a rendu ce que le Programme énergétique national lui avait enlevé. Le porte-parole libéral, le député de Sudbury (M. Frith), se dit lui aussi convaincu que les grands-parents se demandent ce qui va arriver à leurs petits-enfants. J'en conviens avec lui, non pas parce que je tiens à mobiliser les personnes âgées contre le C-70, mais parce que leur longue expérience et leur bon sens les portent à s'inquiéter du sort que l'avenir réserve à leurs petits-enfants. Elles ont percé à jour la politique mesquine de l'opposition; elles se joindront donc à nous pour arrêter des solutions de longue durée, propres à établir une société et un régime social plus justes au Canada.

• (1610)

En terminant, je tiens à rappeler que le C-70 n'est qu'une toute première étape dans l'amélioration du régime de prestations sociales du Canada. Je sais bien que les Canadiens seront en faveur du C-70 lorsqu'ils constateront qu'il prévoit des mesures pour relever les crédits d'impôt pour enfant, pour rendre davantage progressives les exemptions pour enfants à charge et pour améliorer notre régime fiscal au fur et à mesure que l'économie progressera.

Le projet de loi C-70 aura des effets bénéfiques sur deux plans: d'une part, il répartira les prestations familiales d'une façon plus équitable et, d'autre part, il fera prendre conscience de certaines réalités économiques aux familles canadiennes. Le gouvernement pratique une politique familiale et prend des mesures maintenant pour que les allocations familiales soient maintenues à l'avenir. Il ne peut tout faire tout d'un coup. Au fur et à mesure que la conjoncture s'améliorera, que l'économie se raffermira grâce au budget de 23 mai dernier, on haussera encore davantage le régime des allocations familiales. J'engage donc la Chambre à rejeter cet amendement et à adopter le projet de loi C-70 à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il soit renvoyé à un comité législatif.

M. Keeper: Monsieur le Président, c'était intéressant d'entendre le député dire que le gouvernement s'est engagé à poursuivre, à l'intention des familles, une politique sociale qui accordera davantage à ceux qui en ont le plus besoin. Sait-il que bien que les changements avantagent les plus pauvres les trois premières années, après, la proposition du gouvernement va leur faire perdre de l'argent? Comment concilie-t-il ce fait avec son affirmation selon laquelle les modifications que le gouvernement apporte à la politique sociale vont aider les pauvres?